



**CESER - Assemblée plénière du 24 janvier 2017**

**Rapport-avis « LA PLANIFICATION DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS EN HAUTS-DE-FRANCE : QUELLE HARMONISATION REGIONALE ? »**

**Déclaration du groupe de concertation CGT**

**Un plan de prévention et de gestion des déchets doit s'inscrire dans une démarche globale pour trouver à la fois efficacité et légitimité. Pour le groupe CGT, cette démarche globale doit permettre de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs : il s'agit du développement humain durable.** Le groupe CGT note avec satisfaction que cette dimension structure pour partie la conclusion du rapport-avis.

Le développement humain durable suppose de rompre avec les politiques économiques actuelles qui sont en échec, et d'aller vers une croissance fondée sur des modalités de production et une exploitation des richesses plus équitables, en anticipant les transitions nécessaires. Ce changement de cap est seul à même d'avancer vers un développement respectueux de l'Homme et de la planète, sur des bases économes en ressources et en énergie.

Le développement humain durable implique d'agir pour la mise en œuvre de nouvelles politiques de développement fondées sur la revalorisation du travail et la préservation de l'environnement, en associant les enjeux sociaux et environnementaux. Cela concerne l'économie des ressources fossiles, la préservation du climat, la gestion et la protection de la biodiversité, la limitation des rejets polluants, la maîtrise et la gestion des déchets.

Le groupe CGT félicite les rapporteurs pour la qualité du rapport-avis. Comme eux, il s'inquiète du trop peu de cas fait jusqu'à présent par les pouvoirs publics (Etat, région et collectivités) des déchets du BTP. Il considère que les acteurs de cette filière doivent fournir un effort bien plus conséquent en recherche et développement (R&D) : sur le choix et l'emploi des matériaux, les techniques d'utilisation, la récupération, le réemploi et le traitement des déchets. Cela doit conduire à la création de nouvelles activités innovantes, à de nouveaux "métiers verts", à la mise en place de nouvelles formations qualifiantes.

Plus largement, le groupe CGT estime que la puissance publique doit, lorsque cela apparaît nécessaire à raison du trop peu d'efforts d'acteurs générant d'importantes quantités de déchets, mettre en œuvre des moyens coercitifs. Instaurer des taxes et/ou des contributions en la matière c'est, au-delà de la pression et de la contrainte, aussi dégager des ressources de financement pour la gestion des déchets et pour la recherche sur la transformation et le réemploi des déchets par exemple.

Le groupe CGT soutiendra le rapport-avis.